

LA FORMATION MIXTE -DISTANCIEL ET PRÉSENTIEL- UNIQUE EN FRANCE



VIA PRO
LEARN

Quallopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0636
Prestée depuis le
sur www.cofrac.fr



www.viaprolearn.fr

DEVENEZ MONITEUR MOTO FORMATION AU CCS 2 ROUES



SAS VIAPROLEARN
FRANCE

SIRET : 922 164 512 00019 TVA Intracommunautaire : FR 049 221 645 12 Code NAF : 59 11 B OF : 84 03 039 41 03

N° agrément CFM : F 24 003 0001 0

Tél. : 04 70 20 27 04 Courriel : contact@viaprolearn.fr

Formation au CSS deux-roues*

*Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière RNCP 35329 BC03 du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 31/01/2021

PRÉREQUIS

- ▶ Enseignants de la conduite diplômés du Titre Professionnel d'Enseignement de la conduite et de la sécurité routière (diplôme obtenu directement ou par une VAE).
- ▶ Être titulaire de la catégorie A.

MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT

Formateur	Moyens techniques	Matériels pédagogiques
▶ CROCI Stéphane BAFM 2 roues	▶ Salle de formation multimédia de 44 m² ▶ Salle de cours de formation de 53 m² ▶ Salle de pause et de déjeuners de 32 m² ▶ Piste d'évolution à 5 minutes du centre de formation	3 Véhicule école dont 2 motos 4 GoPro embarquées 1 Plateforme LMS de formation à distance

ARTICULATION PÉDAGOGIQUE

À DISTANCE
70 heures



+

EN PRÉSENTIEL
140 heures



CALENDRIER DE LA FORMATION CCS 2 ROUES DU TP ECSR

En formation à distance : 70 heures minimum du au



En présentiel au centre de formation : 140 heures

▶ du au

▶ du au

▶ du au

▶ du au



TOTAL : 210 heures de formation

En entreprise : volume adapté selon le profil du au

CALENDRIER DES EXAMENS

À compter du dans nos locaux, 42 rue Paul Vaillant Couturier à MONTLUÇON (ALLIER 03).

COÛT

3 654 € TTC soit 3 045 € HT dont 365 € à l'inscription et le solde au 1er jour de la formation.

Prendre contact avec le Centre pour vous accompagner dans la prise en charge financière (CPF, OPCO Mobilités).

Programme de formation au CCS 2 roues

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière à 2R motorisés

Conforme à l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Certificat Complémentaire de Spécialisation

« Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation »

L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRES DES VÉHICULES À DEUX ROUES MOTORISÉS

Le cadre réglementaire spécifique à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés :

1. L'évolution de la réglementation de la formation du conducteur et son impact sur sa compétence
2. Les réglementations s'appliquant à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés
3. Les conditions de l'inscription, d'examen et d'obtention des catégories des véhicules à 2 roues motorisés du permis de conduire
4. Les normes et les réglementations applicables à l'usage aux véhicules deux roues motorisés
5. Responsabilités et assurances

La sécurité routière des véhicules à 2 roues motorisés :

6. Le REMC appliqué à l'enseignement de la conduite des véhicules à 2 roues motorisés
7. Le panorama du trafic des véhicules à 2 roues motorisés
8. L'accidentologie relative à l'utilisation des véhicules à 2 roues motorisés : évolutions statistiques ; système
9. Homme / véhicule / environnement ; notions de risque routier ; analyse des causes à partir des grands thèmes de la sécurité routière relatives aux véhicules à deux roues motorisés...
10. Les principes généraux du développement durable appliqués à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés
11. Les typologies et préventions des risques liés à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés
12. La préparation en amont d'un voyage avec un véhicule à deux-roues motorisé
13. Les équipements requis de sécurité du conducteur et des passagers

L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VÉHICULES MOTORISÉS À DEUX ROUES EN SÉCURITÉ

Les caractéristiques techniques des véhicules à 2 roues motorisés :

- 14. Typologie des véhicules à 2 roues motorisés
- 15. Les caractéristiques techniques et de fonctionnement des différents véhicules à 2 roues motorisés
- 16. Les éléments de sécurité active et passive des véhicules à 2 roues motorisés

Les déplacements des véhicules motorisés à deux roues :

- 17. Dynamique et forces physiques s'appliquant aux véhicules à 2 roues motorisés
- 18. Les spécificités liées aux déplacements d'un véhicule à deux-roues motorisé selon les contextes et l'adaptation des comportements (circulation en groupe, passager et charge, ...)
- 19. Les conséquences physiologiques et physiques de la vitesse
- 20. Démonstration et manoeuvre en sécurité en et hors circulation

L'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé 2 roues :

- 21. Physiologie appliquée à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé : rôle et importance des organes sensoriels dans la maîtrise du véhicule et de la perception des risques
- 22. Psychologie appliquée à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues : typologie des publics et leurs attentes ; la perception du risque et son impact sur la pédagogie de l'enseignement de la sécurité et de la conduite routière d'un véhicule à 2 roues motorisés ; les principales difficultés d'apprentissage et les techniques de remédiation
- 23. Les particularités et les techniques du guidage à distance
- 24. L'anticipation de risques potentiels inhérents à l'enseignement de la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé
- 25. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé hors circulation
- 26. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé en circulation
- 27. Les techniques d'évaluation appliquées à une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé
- 28. L'application des consignes de sécurité et d'alerte en cas d'accident

Période d'observation et d'application en entreprise



Les épreuves du CSS "2 roues"



MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

 1 h 50

- ▶ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation.
- ▶ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues en circulation.

La mise en situation comporte deux parties :

- ▶ Animation d'une séance d'apprentissage « hors circulation » sur un véhicule motorisé à 2 roues.
- ▶ Animation d'une séance d'apprentissage « en circulation » sur un véhicule motorisé à 2 roues.

ENTRETIEN TECHNIQUE

 1 h 00

- ▶ Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à 2 roues.
- ▶ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues hors circulation.
- ▶ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues en circulation.

Le candidat réalise une étude de cas tirée au sort relative à la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à 2 roues.

- ▶ Le jury questionne le candidat sur sa maîtrise des connaissances sur le sujet.
- ▶ Le jury questionne le candidat sur sa prestation lors de la mise en situation professionnelle.

ENTRETIEN FINAL

 0 h 15

- ▶ Le jury questionne le candidat sur sa compréhension et sa vision du métier d'enseignant de la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à 2 roues.





MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle au moyen du véhicule mis à disposition par le centre de formation agréé qui le présente.

La mise en situation professionnelle comporte deux parties. Elles peuvent s'organiser de façon distincte.

 Animation d'une séance d'apprentissage « hors circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues (50 minutes)

Le candidat évalue les acquis d'un élève conducteur et anime une séance de formation hors circulation comportant au minimum une démonstration.

L'élève conducteur :

- ☐ est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur et a réalisé au moins 3 heures de conduite effective,
- ☐ ne doit pas être en formation avec le candidat.

 Animation d'une séance d'apprentissage « en circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues (1 h 00).

Le candidat évalue les acquis d'un élève conducteur et anime une séance de formation en circulation à bord d'une voiture suiveuse.

L'élève conducteur :

- ☐ est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur (compétences 1 et 2 acquises),
- ☐ ne doit pas être en formation avec le candidat.

ENTRETIEN TECHNIQUE

L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle.

Le candidat tire au sort et prépare une étude de cas portant sur la sécurité routière, la réglementation et la technologie de cette catégorie de véhicules (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation de l'étude de cas.

Il présente au jury de manière structurée les contenus à enseigner aux élèves et argumente ses choix pédagogiques (20 minutes). Le jury s'assure par un questionnement de la maîtrise des contenus et de la cohérence de l'argumentation pédagogique et interroge le candidat sur sa prestation lors de la mise en situation professionnelle (20 minutes).

